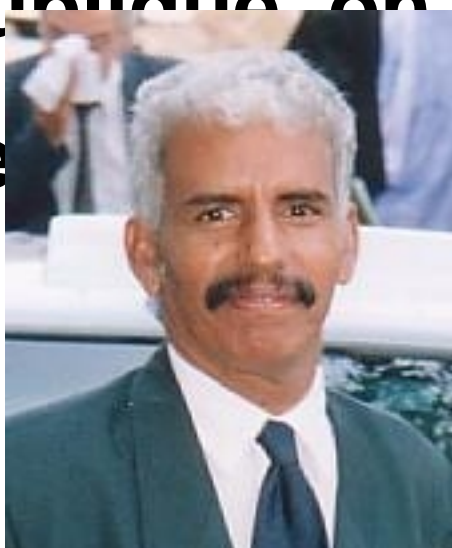




Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://fr.ufpweb.org/spip.php?article3383>

Me Brahim Ould Ebetty : "Apparemment, quand on est fils d'un président de la République, on bénéficie d'un traite ent des autres ens"



Date de mise en ligne : mercredi 8 février 2012

Justice -

Union des Forces de Progrès

Me Brahim Ould Ebetty : "Apparemment, quand on est fils d'un président de la République, on bénéficie d'un traitement différent des autres citoyens".

Sommaire

- [Quelle lecture faites-vous du](#)
- [Justement, pourquoi la \(...\)](#)
- [Pourtant le président de \(...\)](#)

Plus d'une semaine après les faits liés à un drame impliquant le fils du président de la République, l'affaire Raja continue à susciter la controverse. Badr Ould Abdel Aziz est accusé d'avoir tiré sur une fille la blessant grièvement. Déféré au parquet, il a été libéré après le classement sans suite d'une affaire qui pose de manière crue la question de la sécurité physique et judiciaire des mauritaniens et celle de l'indépendance de la justice. Le Calame a interrogé Me Brahim Ould Ebetty pour qui cette affaire est le symbole même de l'instrumentation de la justice

- Quelle lecture faites-vous du traitement, par la justice, de cette affaire ?

- ▶ C'est une affaire triste, pour notre justice ; triste, pour le président de la République ; parce qu'apparemment, quand on est fils d'un président de la République, on bénéficie d'un traitement différent des autres citoyens. Vous tirez sur quelqu'un : quelle que soit votre intention, un procureur de la République, dans un pays de Droit, doit vous poursuivre, pour la première et simple raison que vous devez vous expliquer sur la détention d'une arme à feu. Comment l'avez-vous obtenue ? Pourquoi l'utilisez-vous en sortie mondaine ? Ensuite, on doit aussi savoir le type de munition utilisée. Est-ce un type ordinaire ou d'un genre particulier ? A ce jour, aucune réponse n'est donnée à ces interrogations. Pire, on n'a retrouvé ni l'arme ni les douilles des balles tirées. Je crois qu'il s'agit là de points essentiels. Je suis de ceux qui pensent qu'en essayant de taire cette affaire, ce n'est pas pour protéger le fils du président mais, plutôt, pour occulter la question de la détention d'arme à feu et celle du type de munitions utilisées, surtout que les médecins n'ont pas retrouvé la balle qui n'est pas sortie du corps. Est-ce ce type de munitions qui se résorbe dans le corps de la victime ? Mystère. Il appartient aux médecins, aux légistes et aux spécialistes en munitions de répondre à ces questions, pour éclairer l'opinion. Mais, malheureusement, la justice qui devrait mener ces investigations ne s'en est pas préoccupée, outre mesure.

- Justement, pourquoi la justice n'a procédé pas à l'ensemble de ces investigations avant de fonder son jugement et de classer le dossier sans suite ?

Je suis de ceux qui pensent que notre justice continue, malheureusement, à se faire instrumentaliser par le pouvoir, par des forces occultes et par les détenteurs de gros moyens dans ce pays. Cela apparaît, singulièrement, dans le champ des libertés et ce dossier n'est pas unique à révéler tant de carences. Mais, en la présente occurrence, on a dépassé les bornes de l'imaginable. Quelqu'un qui a reconnu, devant des témoins oculaires, devant des médecins, devant un commissaire de la République, avoir tiré sur une personne, encore entre la vie et la mort, se retrouve libre,

24 heures durant, alors que les témoins de la scène se trouvent en garde à vue. Pourquoi a-t-on exercé tant de pressions sur des témoins, pour qu'ils se confondent mutuellement, afin de décharger le réel auteur du crime clamant, lui, son forfait ? Comment, alors que la victime continue à se battre contre la mort, le criminel peut-il se présenter devant un procureur de la République pour payer une simple amende et se retrouver libre, comme il s'agissait d'un fait banal ? A-t-on jamais vu, dans l'histoire du monde, donc de la justice, pareil déni de Droit ? Cette histoire pose un sérieux problème de sécurité.

Les Mauritaniens s'interrogent sur leur propre sécurité aujourd'hui. L'acte posé par la justice prouve qu'il y a des mauritaniens au dessus de la loi, et je crois que nous devons, tous, avoir peur. Je vais vous révéler une autre chose, très grave, qui empiète sur la liberté. En tant qu'avocat d'un des témoins, Zeïn Abidine Ould Chaavi'i, j'ai saisi le procureur, le 24, au terme du délai de garde à vue, pour demander l'autorisation de communiquer avec mon client. A ce jour, je n'ai pas reçu de réponse, alors que l'avocat du criminel a reconnu, hier, dans une interview à l'ANI, qu'il a eu l'autorisation de communiquer avec Bedr Ould Mohamed Abdel Aziz. Il s'agit là d'un traitement d'un autre type. On autorise l'avocat du criminel à rencontrer son client, on le refuse à l'avocat d'un témoin gardé à vue, on ne sait pourquoi ! Cet agissement cache mal de nombreuses zones d'ombre qui viennent encore ternir l'image de notre justice. Pour autant, nous ne baissons pas les bras, au contraire, nous allons continuer à dénoncer l'arbitraire et j'invite les magistrats et les avocats à en faire autant, parce que j'estime que tous les Mauritaniens sont égaux, devant la loi, et que le fils du président de la République ne doit pas bénéficier d'un traitement de faveur en matière juridictionnelle, il ne dispose d'aucune immunité, en la matière. Il est comme tous les autres mauritaniens, devant la loi. Aucun juriste qui se respecte ne peut comprendre, encore moins admettre, le traitement fait à ce dossier. Qu'on laisse en liberté quelqu'un ayant tiré sur une victime qui se bat encore contre la mort, parce qu'on a acheté le silence de sa famille, c'est, pour moi, inacceptable.

- Pourtant le président de la République réaffirme l'indépendance de la justice. Le fait que cette justice n'ait pas dit le Droit, sur certains dossiers, dont celui de Raja, relèverait-il de son incompétence ou des pressions de la part du pouvoir ?

- ▶ On peut avancer les deux hypothèses. On peut dire que la justice a été incapable de jouer son rôle, qu'elle s'est, uniquement, préoccupé de plaire, comme on peut dire qu'elle a subi des pressions ou des instructions du pouvoir. Mais la question n'est pas là. C'est quoi, notre véritable problème ? Nous voulons des actes, pas des paroles. La réalité est aux antipodes de ce que clame le président de la République. Il est évident, aujourd'hui, que nous n'avons pas de justice indépendante dans ce pays, nous avons, au contraire, une justice au garde-à-vous. Je m'excuse du terme, parce que la justice mérite mieux que cette position, mais nous avons, là, des preuves irréfutables de la subordination de la justice au pouvoir du prince.

Propos recueillis par Seck et Athié

Encadré

Diagnostic clinique de Raja

A son arrivée à l'hôpital, Raja Mint Esyad saignait énormément. Panique, tant de ses amis que du personnel. Les médecins n'arrivaient pas à situer le point de sortie de la balle, révèle une source médicale, mais, constatant l'importance de la contusion pulmonaire, plaçaient Raja en salle de réanimation. La lésion de la moelle à l'origine de sa paralysie n'a été décelée que trois heures avant l'évacuation de la patiente au Maroc. De fait, la balle a fracturé

ty : "Apparemment, quand on est fils d'un président de la République, on bénéficie d'un traitement différe

une vertèbre et sectionné la moelle épinière : paraplégie immédiate, renseigne notre source. La famille n'étant pas encore informée de l'état de santé de la malheureuse, la direction de l'hôpital a refusé toute prise en charge.

[Source : Le Calame](#)